

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2014

AUTORITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT DE L'ENFANT - (N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 607

présenté par
Mme Chapdelaine

ARTICLE 19

Au début de l'alinéa 8, substituer au mot :

« Il »

les mots :

« Le mineur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.